

**LA CHAMBRE  
DE COMMERCE RÉGIONALE  
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**Mémoire de la Chambre de commerce régionale  
de Chaudière-Appalaches**

**Présenté à  
La Commission de la représentation électorale  
(CRE) et au Directeur général des élections du  
Québec (DGEQ)**

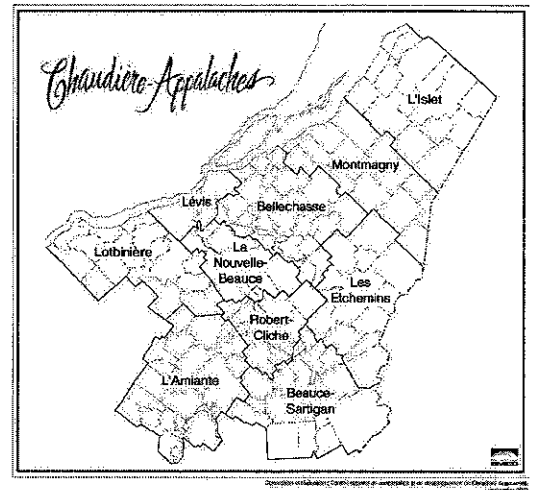
**Objet : Impacts dans Chaudière-Appalaches  
des changements à la carte électorale  
proposés le 12 mars 2008**

**St-Joseph-de-Beauce, le 23 avril 2008**

Note :

À moins d'indication contraire, le masculin inclut le féminin et le singulier inclut le pluriel.

**La Chambre de commerce de la région Chaudière-Appalaches** regroupe une vingtaine de chambres de commerce locales dont celles de Lévis, St-Georges, l'Amiante, Montmagny, Bellechasse, Beauceville, Disraeli, East-Broughton, Nouvelle-Beauce, St-Côme Linière, St-Ephrem, St-Frédéric, St-Joseph de Beauce, St-Martin, St-Prosper, Ste-Croix de Lotbinière, Ste-Justine, Tring-Jonction, Jeune chambre de Lotbinière.



La mission de la **Chambre régionale** est de représenter les chambres de commerce locales auprès de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), et des autres instances socio-économiques et politiques régionales et nationales.

Elle leur permet ainsi de travailler en synergie pour obtenir un impact régional plus important. C'est en somme une courroie de transmission pour les bons coups de chacune des chambres locales. Cela contribue à augmenter l'efficacité des représentations faites par le monde des affaires. Nous souhaitons contribuer ainsi plus activement au développement socio-économique de la grande région de la zone Chaudière-Appalaches.

## 1.0 **SOMMAIRE**

Les changements proposés à la carte électorale par la Commission de la représentation électorale et par le DGEQ auront pour conséquences dans Chaudière-Appalaches de réduire de huit (8) à sept (7) le nombre de circonscriptions électorales en faisant disparaître le comté de Beauce-Nord.

La Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches est opposée à un tel choix et à d'autres éléments contenus dans la réforme proposée.

## **2.0 OBSERVATIONS ET ARGUMENTAIRE**

### **2.1 CARACTÉRISTIQUES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Notre région qui couvre une superficie de 15 216 km<sup>2</sup> est peuplée de 400 000 habitants environ. La région administrative de Chaudière-Appalaches est la plus récente puisqu'elle était autrefois (il y a environ 20 ans) rattachée à la région de Québec.

Elle compte 136 municipalités regroupées en neuf MRC (Municipalités régionales de comté). Une centaine de municipalités comptent moins de 2000 habitants.

### **2.2 FORT SENTIMENT D'APPARTENANCE**

Un fort sentiment identitaire anime la plupart des citoyens de Chaudière-Appalaches. Ceux-ci sont fortement attachés à leur territoire, à leurs institutions et à leur communauté : qu'il s'agisse des citoyens de la Beauce, de Bellechasse, de Montmagny, de L'Amiante, etc.

Au delà de leurs préoccupations strictement locales, les citoyens de Chaudière-Appalaches sont conscients de la nécessité et de l'importance d'avoir une représentation adéquate à l'Assemblée nationale pour défendre leurs intérêts socio-économiques et politiques.

En général, on observe que les électeurs d'une circonscription rurale ou périurbaine considèrent le rôle d'un député comme plus important que ceux d'une grande agglomération plus anonyme où les rapports humains y sont très différents.

## 2.3 MATHÉMATIQUES ÉLECTORALES

La Loi électorale actuelle prévoit que compte tenu de la taille moyenne d'une circonscription qui est de 45 207 électeurs, la taille minimum et maximum de toute circonscription sera de plus ou moins 25 % ; soit de 33 905 à 56 509 électeurs.

Le tableau ci-dessous montre les 8 circonscriptions actuelles ainsi que leur superficie, le nombre d'électeurs (au 30 nov. 2007), le nom du représentant et de son parti politique.

**Tableau des circonscriptions de Chaudière-Appalaches**

<b>Comté</b>	<b>Député</b>	<b>Parti</b>	<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>	<b>Électeurs (nov. 2007)</b>
Beauce-Nord	Janvier Grondin	ADQ	1757	39 694
Beauce-Sud	Claude Morin	ADQ	3001	46 511
Bellechasse	Jean Domingue	ADQ	3066	34 542
Chutes-de-la-Chaudière	Marc Picard	ADQ	827	51 595
Frontenac	Laurent Lessard	PLQ	1750	33 285
Lévis	Christian Lévesque	ADQ	163	50 733
Lotbinière	Sylvie Roy	ADQ	3464	33 980
Montmagny-L'Islet	Claude Roy	ADQ	3695	32 057
			<b>Total :</b>	<b>322 397</b>

Si on répartit uniformément les 322 397 électeurs dans les 8 circonscriptions on obtient une moyenne de 40 299 électeurs par comté soit 89,2 % de la moyenne visée par la loi électorale et à l'intérieur des paramètres de (+) ou (-) 25 % de cette valeur.

Les 2 circonscriptions qui comptent un nombre légèrement inférieur d'électeurs par rapport au niveau minimum requis par la Loi soit 33 905 sont Frontenac et Montmagny-L'Islet.

Des retouches territoriales minimales pourraient sans doute hausser leur nombre d'électeurs à l'intérieur des paramètres prescrits par la Loi.

## **2.4 AU-DELÀ DES MATHÉMATIQUES ÉLECTORALES**

Le redécoupage de la carte électorale prévu dans la proposition récente de la CRE et du DGEQ heurte certains principes fondamentaux pour les gens de Chaudière-Appalaches :

**2.4.1** Le non-respect des limites Nord-Est de la région administrative Chaudière-Appalaches en empiétant dans la circonscription de Kamouraska située dans une autre région administrative, celle du Bas-St-Laurent va probablement entraîner des difficultés dans plusieurs dossiers notamment celui de la fiscalité des entreprises des régions dites « ressources » qui crée depuis quelques années une certaine animosité avec les régions dites centrales.

Or Chaudière-Appalaches est une Région centrale et le Bas-St-Laurent est une Région ressource.

**2.4.2** La disparition du comté de Beauce-Nord et la redistribution « aléatoire » de ses électeurs dans la circonscription de Frontenac (renommée « Beauce-Amiante »), dans celle de Chutes-de-la-Chaudière et dans Beauce-Sud irrite au plus haut point les électeurs de Beauce-Nord.

Le choix fait par la commission de sacrifier Beauce-Nord est aussi difficile à comprendre. Non seulement Beauce-Nord est un comté avec des limites bien définies qui respectent la situation géographique et sociologique, mais en plus on a éliminé un comté où la population était stable et dans les normes prévues à la loi.

Beauce-Nord n'était ni un comté en situation d'exception, ni un comté en situation critique. Le choix du comté à retrancher fut soit mathématique ou carrément arbitraire.

La population de Beauce-Nord a un fort sentiment d'appartenance à la Beauce. Ils ne vivent pas les mêmes réalités urbaines que celles de Lévis ou de Thetford Mines.

Les MRC de la Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche se partageraient ainsi entre les nouveaux comtés de Chutes-de-la-Chaudière, de Beauce-Amiante et Beauce-Sud.

**2.4.3** La perte de territoire du côté Ouest dans le comté Lotbinière au profit de la région administrative Centre-du-Québec (par rapport à la limite de cette circonscription en 2001) semble cohérente sur le plan administratif mais ne compense pas l'incohérence territoriale au Nord-Est (nouvelle circonscription de la Côte-du-Sud).

### **3.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Pour toutes les raisons nommées précédemment, la Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches considère que la réforme de la carte électorale dans la région Chaudière-Appalaches est inacceptable telle que proposée en mars 2008.

La perte d'une circonscription (Beauce-Nord) signifie un recul inacceptable du poids politique de notre région à l'Assemblée nationale.

La défense des intérêts socio-économiques et politiques de notre région repose en partie sur sa représentation politique. Un député, peu importe son allégeance politique, est le serviteur du peuple, le défenseur de ses électeurs, le promoteur du développement de son territoire.

Nous sommes d'avis que des retouches minimalistes aux limites territoriales des circonscriptions de Frontenac et de Montmagny-L'Islet suffiraient à assurer le respect du paramètre minimum du nombre d'électeurs requis par la Loi électorale du Québec.

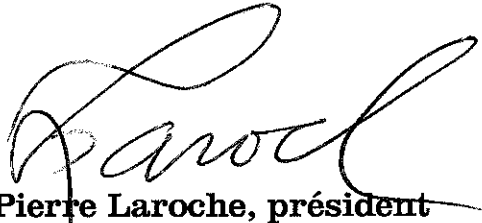
D'autre part, si la Loi électorale devait être amendée pour assurer une meilleure représentation des régions à l'Assemblée nationale et maintenir le « poids politique » de notre région à l'échelle nationale, le législateur devrait agir avec diligence et clairvoyance.

Enfin, à l'échelle de tout le Québec, il serait injuste et non productif d'éliminer deux circonscriptions dans la Gaspésie et dans le Bas-St-Laurent.

À la limite, la création de 3 circonscriptions dans la couronne de Montréal tel que prévu au projet de la CRE, éliminerait la sous-représentation des électeurs résidant dans cette importante région du Québec.

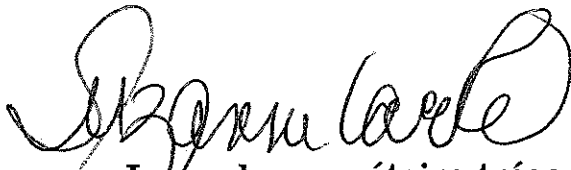
Au-delà de la mathématique électorale, le gouvernement et le D.G.E.Q. doivent comprendre les besoins des régions et les aspirations de leur population.

**Document présenté lors de l'audience publique de Saint-Joseph de Beauce, le 23 avril 2008**



**Pierre Laroche, président  
(Thetford Mines)**

**Yvon Laflamme, vice-président  
(Bellechasse)**



**Suzanne Lacombe, secrétaire-trésorière  
(Montmagny)**

